

Renseignements administratifs

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Wolfisheim est obligatoire pour tous. Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau.

Point d'attention : les tarifs de l'adhésion ont évolué.

Celle-ci est désormais fixée à

- 10 euros par personne
- ou 15 euros pour un couple
- ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour vous accueillir : Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

Les permanences se tiendront du 1er septembre 2021 au 25 mai 2022
hors vacances scolaires :

Premier mercredi du mois, à la MDAS de 16h15 à 17h45
aux dates suivantes : 1^{er} septembre, 6 octobre, 1^{er} décembre,
5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin

Les mercredis suivants : par téléphone de 14h30 à 15h45 au 06 16 60 12 96

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : 06 16 60 12 96

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :
www.up-krutenau.com

Lieu des cours

Petite Mairie de Wolfisheim, 46, rue des Seigneurs

Précautions sanitaires

- Pour éviter tout risque de transmission de la COVID 19
- le port de masque est obligatoire pour les auditeurs
 - la distanciation physique doit être respectée.

Inscription impérative au plus tard 3 jours avant le début de l'activité

Université Populaire de Wolfisheim

Programme 2021-2022



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau



COURS D'ANGLAIS

avec Caroline Blattner

Les mardis de 18h à 19h30

Petite Mairie de Wolfisheim,
46, rue des Seigneurs

3 cycles de 8 séances

45€ par cycle

Renseignements

Bibliothèque de Wolfisheim,
19, rue de la Mairie, 03 88 77 19 24,
bm.wolfisheim@wanadoo.fr

inscription obligatoire

Visites UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 10 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **40€ (70€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le sentier des peintres de l'Impressionnisme	Jeudi 23 septembre 2021
L'Hôtel des Joham de Mundolsheim	Vendredi 8 octobre 2021
Musée de l'asperge à Hoerdtsheim	Mercredi 24 novembre 2021
L'église Saint-Pierre-le-Jeune catholique	Dimanche 6 mars 2022
Les serres municipales de Strasbourg	Mardi 26 avril 2022
Sur les pas de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg le 30 octobre 1836 : une tentative avortée de coup d'État	Samedi 30 avril 2022
La Neustadt insolite	Dimanche 12 juin 2022
A Strasbourg, les Brasseries ont une histoire	Samedi 2 juillet 2022

JOURNÉE DÉCOUVERTE



Dimanche 8 mai 2022

*Promenade dans l'Ortenau
A la découverte du patrimoine juif outre Rhin*

avec **Philippe Fleck**
et **Jean-François Kovar**

30 €

10 € pour les moins de 16 ans

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau



BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de Wolfisheim
Antenne de l'UP Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement
et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.
À U.P. Krutenau – Maison des Associations

Coordonnées	<p>Nom : Prénom</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal Ville.....</p> <p>☎ : Portable</p> <p>Courriel..... <small>Inscription en lettres capitales</small></p> <p>Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/></p> <p align="center">L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</p>															
Adhésion	<p>Adhésion obligatoire annuelle :</p> <table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">individuelle</td> <td style="padding-right: 10px;">10 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">ou couple</td> <td style="padding-right: 10px;">15 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">ou familiale</td> <td style="padding-right: 10px;">20 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> </table> <p align="center">Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/></p> <p>L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes</p> <p>Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres : </p>	individuelle	10 €	<input type="checkbox"/>	€	ou couple	15 €	<input type="checkbox"/>	€	ou familiale	20 €	<input type="checkbox"/>	€
individuelle	10 €	<input type="checkbox"/>	€												
ou couple	15 €	<input type="checkbox"/>	€												
ou familiale	20 €	<input type="checkbox"/>	€												
Inscription	<table style="width:100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Inscription aux programmes suivants</th> <th style="text-align: right;">Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Montant total payé :€</p>	Inscription aux programmes suivants	Tarif	- €	- €	- €	- €					
Inscription aux programmes suivants	Tarif															
.....	- €															
.....	- €															
.....	- €															
.....	- €															
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%; background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> <p>Réservé à l'UP Krutenau Année : 2021-2022</p> <p>Saisie le :</p> <p><input type="checkbox"/> Remise carte adhérent</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription fichier membres</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small></p> <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs</p> <p>Date et Signature :</p> </div> </div>																

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
 - Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.
- Une retenue de 20% sera alors appliquée